

Cotisation accident du travail

à compter du 1^{er} janvier 2024



▮ Accident du travail [ACCIDENT DU TRAVAIL]

Part patronale (PP) uniquement assise sur la totalité des salaires.

CODE ET CATÉGORIES DE RISQUES	TAUX 2024 (%)
110 Cultures spécialisées	2,33
120 Champignonnières	2,33
130 Elevage spécialisé de gros animaux - chiens	2,49
140 Elevage spécialisé de petits animaux	4,13
150 Etablissements d'entraînement, dressage, équitation, élevage d'animaux sauvages ou exotiques	6,42
160 Conchyliculture	2,55
170 Marais salants	2,33
180 Cultures et élevages non spécialisés	2,25
190 Viticulture	3,85
310 Sylviculture	4,35
320 Gemmage	3,23
330 Exploitation de bois	6,60
340 Scieries fixes	5,72
400 Entreprises de travaux agricoles	2,76
410 Entreprises paysagistes et parcs et jardins	2,96
500 Artisans ruraux relevant du bâtiment	5,03
510 Autres artisans ruraux	5,03
600 Coop. et SICA stockage et conditionnement à l'exception fleurs, fruits et légumes	2,33
610 Coopératives et SICA d'approvisionnement	1,57
620 Coopératives et SICA de traitement des produits laitiers	2,56
630 Coop. de conserveries avec abattage et /ou découpe	10,54
640 Coop. de conserveries (autres)	4,82
650 Vinification	1,32
660 Coopératives d'insémination artificielle	2,49
670 Coopératives de sucreries, distillerie	1,32
680 Coopératives de meunerie, de panification	4,82
690 Stockage et conditionnement fleurs, fruits et légumes	3,91
760 SICA et coopératives d'abattage de volailles	4,82
770 Coopératives diverses	4,82
800 à 821 Organismes professionnels	1,15
830 S.I.C.A.E. - Personnel statutaire	0,15
832 S.I.C.A.E. - Personnel temporaire	2,16
900 Particuliers ou fédérations occupant des gardes-chasse, gardes-pêche	2,01
910 Particuliers occupant des jardiniers	2,01
920 Organismes de remplacement - Personnel employé chez des exploitants	2,01
940 Membres bénévoles des organismes sociaux	0,13
950 Elèves des établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle	0,41
970 Enseignants établissements privés techniques agricoles	0,38
980 Travailleurs handicapés des ESAT	1,77
Apprentis	1,99
Personnel administratif (toutes catégories)	1,15
Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dans ateliers ou chantiers d'insertion (ACI)	1,50
Salariés d'entreprises étrangères sans établissement en France	0,77
Stagiaires de la formation professionnelle continue	2,12
Elus MSA et Chambre d'Agriculture	0,88